

**FORUM DES ARCHIVISTES FÉDÉRAUX
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2011**

***L'externalisation de l'archivage :
une solution (parmi d'autres) pour le secteur public ?***

Présents :

Theodore Ambelakiotis (Ministère de la Défense) ; Dominique Allard (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale); Hilde Baeck (Conseil d'État) ; Jacques De Keyser (Ministère de la Défense) ; Rolande Depoortere (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces) ; Arnold De Schepper (Banque nationale de Belgique); Anna Francis (Police fédérale) ; Luc Huyghebaert (SPF P & O) ; Jean-Noël Lefèvre (AFSCA) ; Valérie Montens (Musées Royaux d'Art et d'Histoire) ; Sofie Neuckermans (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale); Sébastien Soyez (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces) ; Pierre-Alain Tallier (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces) ; Filip Vanderhauwaert (Selor) ; Jan Van Goethem (Théâtre Royal de la Monnaie).

Thème de la réunion

Cette réunion était consacrée à ***L'externalisation de l'archivage : une solution (parmi d'autres) pour le secteur public ?*** L'externalisation de la gestion des archives à des sociétés privées est en effet un thème fort débattu actuellement dans le secteur public.

Visite de la firme Merak

Les membres du Forum des Archivistes Fédéraux (FAF) ont eu l'opportunité de visiter le 16 mai dernier les infrastructures de la société Merak, présente sur le marché belge depuis 1977. La société a été choisie du fait que son site d'Overijse est proche de Bruxelles et qu'il a été possible de s'y rendre avec un bus loué par la firme depuis le terminus du métro (station Herman-Debroux). Notre visite ne doit pas être interprétée comme de la publicité pour Merak et pour l'externalisation de l'archivage mais comme une occasion de faire connaissance avec nos confrères du secteur privé qui démarchent de plus en plus les administrations du secteur public.

Positionnée dans le secteur de l'Information management, la société Merak possède 6 sites en Belgique plus d'autres à Zurich et Amsterdam. Un 7^e site belge est en construction. Environ 80 personnes travaillent dans la société.

Les participants ont visité le bâtiment, dont les mesures de sécurité anti-intrusion, anti-incendie etc. ont été présentées en détail. A noter que la société a obtenu la clearance OTAN pour la sécurité des documents classifiés. Les visiteurs ont vu les magasins où sont entreposées les archives. Le système de transport par tapis roulant et le système de scanning des boîtes entrantes et sortantes ont été expliqués. Pour des raisons de sécurité, les boîtes restent anonymes (pas de nom de client ni de description du contenu inscrits dessus) et leur identification repose donc entièrement sur le dispositif de scannage.

Le centre de scanning, qui permet de scanner jusqu'au format A0, a été également visité. Le scanneur de base A4 garantit une fréquence de scanning de 120 pages par

minute. Les autres services offerts, tels que l'hébergement de backups et de codes-sources, l'inventoriage en ligne via une application sécurisée, ont été commentés.

On notera que le *core business* de Merak est le stockage des documents papier ou électroniques ou d'objets tels que des échantillons de laboratoire. L'inventoriage des documents est en principe de la responsabilité du client, la société offrant une assistance payante en cas de demande. C'est également le client qui classe les documents dans les boîtes fournies par la firme. Selon le contrat proposé, la responsabilité de la firme se limite soit au niveau des boîtes, soit au niveau des dossiers dans les boîtes, c.-à-d. à garantir que la boîte ou le dossier est bien conservé(e) pour la durée prévue dans le contrat. Merak élimine les documents selon une procédure sécurisée, sur autorisation expresse du client. C'est celui-ci qui désigne les boîtes ou dossiers à détruire.

Aucune précision n'a pu être obtenue sur les coûts, sauf que le tarif de base est compté par boîte et par mois de conservation. Les services complémentaires sont tarifés par service.

Après la visite, les participants ont eu le loisir de demander d'autres précisions au patron de la société, monsieur André Rooms, au cours d'un lunch sandwiches.

Débriefing

Les membres du Forum se sont rendus ensuite aux Archives générales du Royaume pour procéder au débriefing. Le fait que les services de la société se concentrent essentiellement sur l'hébergement des documents mais ne forment pas une gestion complète des documents, incluant le classement, la description, un tri véritable, etc., a été souligné. L'absence de précision sur les tarifs ne permet pas d'établir une comparaison avec le coût de la gestion des documents en interne. Il a été demandé aux membres du FAF de se renseigner auprès des administrations qui externalisent une partie de la gestion de leurs archives pour connaître les tarifs du marché. Ces précisions sont importantes pour éclairer l'inspection des Finances, le cas échéant.

Rolande Depoortere
27 mai 2011